

PRÉFET ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR CHEF DU TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

ADMINISTRATION SUPERIEURE

SERVICE DE LA RÈGLEMENTATION ET DES ÉLECTIONS

Mata'Utu, le 1 9 AVR. 2017

COMMUNIOUÉ

Le Préfet, Administrateur Supérieur des îles Wallis et Futuna informe la population du Territoire que l'élection du Président de la République aura lieu le dimanche 23 avril 2017 pour le premier tour et le dimanche 7 mai 2017 pour le second tour.

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel, tel que modifié par la loi n° 2016-506 du 25 avril 2016, le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 19 heures (au lieu de 18 heures pour les autres scrutins).

Néanmoins, il revient aux présidents des bureaux de vote de laisser voter tout électeur s'étant présenté juste avant l'heure limite de clôture du bureau de vote ; le scrutin sera donc considéré comme clos une fois que la dernière personne placée dans la file d'attente avant l'heure de clôture aura effectué son vote.

Stéphane DONNOT